



**PARTICULIER  
EMPLOI**  
l'emploi à domicile  
pour tous !



*Comprendre le contrat de travail  
des assistant.es maternel.les*

# INVITATION

A partir du 1er janvier 2022, un nouveau cadre juridique, modernisé, s'applique pour le secteur des particuliers-employeurs et l'emploi à domicile avec **une unique convention collective**.

Elle est l'aboutissement d'un dialogue social entre la FEPEM, l'organisation représentative des particuliers employeurs, et l'ensemble des partenaires sociaux représentatifs des salariés du particulier employeur. Concrètement, cela signifie des évolutions concernant les conditions de travail des assistantes maternelles, ses garanties sociales, sa formation professionnelle mais également sur les droits et obligations réciproques avec les parents-employeurs.

*Les Relais petite enfance*

*de la Communauté de communes Cœur de Charente*

**vous proposent une visioconférence, animée par Flavie VALRIVIERE,  
Animatrice régionale Nouvelle Aquitaine, « Particulier-emploi ».**

**Mardi 8 février à 20h**

« Particulier-emploi » a été créé à l'initiative de l'IRCEM, IPERIA et la FEPEM. Interlocuteur privilégié de toute personne se questionnant sur l'emploi à domicile entre particuliers, ils répondent aux questions de **premier niveau** des salariés du particulier-employeur, des assistantes maternelles, des parents-employeurs,... et cela gratuitement. »

AU PROGRAMME :

**" La convention collective de la branche du secteur  
des particuliers-employeurs et de l'emploi à domicile."**

Le contexte et les raisons de cette nouvelle convention,

Les nouveautés et les dispositions ayant changées par rapport à l'ancienne convention.



**Modalités d'inscription :**

\*Ouverts aux parents-employeurs et assistantes maternelles du territoire ;

\*Inscription auprès du RPE d'Aigre au 05 45 60 31 39 ou [mpeaigre@coeurdecharente.fr](mailto:mpeaigre@coeurdecharente.fr) avant le lundi 30 janvier ;

\*Réception d'un lien TEAMS une semaine avant l'intervention, afin de vous connecter à la visioconférence ;

\*Retransmission en direct sur un vidéoprojecteur pour les participants sans outil informatique et/ou connexion internet.